

## **Charte de bonnes pratiques des élèves pour l'enseignement hybride**

Notre priorité est de garder un dialogue constructif entre les élèves et les professeurs, c'est pourquoi nous te demandons de respecter les consignes ci-dessous :

### **1. La communication**

- Lorsque tu t'adresses à un enseignant via Moodle ou mail, tu veilles à respecter les règles élémentaires de politesse et de courtoisie ainsi qu'un langage correct. Tu appliques la même conduite lors des échanges avec tes condisciples.
- Veille à contacter tes professeurs durant les heures de cours et non le soir ou le weekend : le professeur n'est pas tenu de répondre aux sollicitations digitales des élèves hors des temps de classe.
- Lorsque tu n'as pas reçu de consignes ou que tu ne les comprends pas bien, contacte ton professeur afin d'avoir davantage d'informations, n'attends pas le retour en présentiel pour le faire.

### **2. Organisation du travail : la quantité de travail globale attendue des élèves dans l'enseignement à distance ne devrait en aucun cas excéder celle attendue dans l'enseignement présentiel. Cela ne signifie pas que des travaux et préparations sont une surcharge car ils existent en temps normal.**

- Connecte-toi à Moodle (ou autre canal utilisé par l'enseignant) selon ton horaire de cours habituel.
- Veille à respecter le rythme scolaire : installe-toi dans un endroit calme et propice au travail dès le matin, idéalement à 8h10 et en prenant des pauses aux heures prévues, comme à l'école.
- Lorsque tu te connectes pour travailler, veille à ce que la connexion de la maison ne soit pas saturée par d'autres utilisations (jeux vidéo en ligne, Netflix, ...).
- Respecte les échéances fixées par ton professeur pour les devoirs et travaux à rendre.
- Equipe-toi de ton matériel scolaire : cours, livres, calculatrice, feuilles de cours ...
- Les règles élémentaires de la vie à l'école restent d'application lors des cours en ligne : ponctualité, remise en ordre lors des absences...
- Connecte-toi chaque jour en distanciel afin de prendre connaissance d'éventuels nouveaux travaux.
- Ne te connecte pas à tes réseaux sociaux lorsque tu travailles pour l'école et concentre-toi exclusivement sur les cours. Comme à l'école, le GSM ne doit pas se trouver près de toi car la tentation de le consulter est trop grande !

### **3. Visioconférences**

- Quand tu participes à une visioconférence, allume ta webcam si l'enseignant le demande, coupe ton micro ou allume-le si le professeur t'interroge
- Porte une tenue correcte lorsque tu participes à une visioconférence.
- Lorsqu'un enseignant fixe un RDV pour une visioconférence, connecte-toi à l'heure ou avec quelques minutes d'avance pour t'assurer que tout fonctionne.

### **4. Journal de classe : complète le journal de classe tous les jours, de préférence avant la semaine en distanciel et avec l'aide du professeur qui dictera la matière en classe ou qui l'enverra par Moodle**

### **5. Présences : pour rappel : l'obligation scolaire demeure d'application, même en ce qui concerne l'enseignement à distance. La plateforme Moodle permet de vérifier si un élève y est actif, donc toute « absence d'activité » lors des cours en distanciel doit être justifiée auprès de l'éducateur référent.**

### **6. Les interrogations en présentiel : les tests formatifs et certificatifs permettent d'évaluer ta connaissance de la matière et sont une étape incontournable pour ta réussite en fin d'année. Ces interrogations se préparent pendant les jours en distanciel ou après 16 heures, ce qui est aussi le cas pendant une année scolaire ordinaire. La bonne planification de ton travail et la rigueur restent d'application pendant les jours de cours à domicile.**

## **7. Confidentialité**

Tous les élèves inscrits à l’Institut du Sacré-Cœur ainsi que leurs parents doivent s’engager à respecter et faire respecter les obligations incombant à l’utilisation de l’enseignement à distance, à savoir :

- Interdiction d’invitation d’une personne extérieure à la classe lors des classes virtuelles
- Respect du droit à l’image : en vertu des lois européennes, il est formellement interdit de filmer, photographier et/ou enregistrer un enseignant pendant qu’il assure ses cours par visioconférence.
- Respect de la propriété intellectuelle : la diffusion des cours préparés et/ou capsules vidéo n’est pas autorisée.
- Respect d’un comportement adapté aux apprentissages et à la réalisation des cours (propos, partage de documents, photo de profil, prise de parole, ...)